

Demander un passeport

Quelles pièces dois-je apporter ?

En cas de renouvellement, apportez votre ancien passeport !

1. Une pièce d'identité

Au choix :

- Votre carte nationale d'identité;
- Votre passeport.

Cette pièce d'identité doit être valides ou **périmée depuis moins de deux ans**.

A noter, les cartes nationales d'identité cartonnées sont périmées !

Si vous ne disposez que d'une pièce d'identité ou d'un passeport **périmé depuis plus de 3 ans, vous devez accompagner votre pièce d'identité d'un extrait d'acte de naissance avec filiation** (de moins de trois mois).

2. Deux photographies

- En couleur,
- identiques,
- de moins de 6 mois,
- tête nue,
- cou dégagé,
- de face,
- expression neutre,
- sur un fond uni de couleur claire (bleu clair, gris clair)

Les photos scannées, les fichiers numériques ne sont pas acceptés.

3. Un justificatif de domicile

Datant de moins de 6 mois :

- factures de gaz,
- téléphone,
- électricité,
- eau,
- taxe d'habitation,
- avis d'imposition ou de non-imposition

Si vous habitez chez des parents ou des tiers, vous devez fournir en plus :

- Une attestation d'hébergement précisant que l'intéressé demeure à cette adresse depuis plus de 3 mois ;
- Une pièce d'identité de l'hébergeant ;
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois de l'hébergeant.

4. Un timbre fiscal

Un timbre fiscal d'une valeur de 86€.

Pour votre enfant

- **Pour un mineur de moins de 12 ans, sa présence est obligatoire au moment de la remise du passeport, il doit être accompagné d'un parent ;**
- **Pour un mineur de plus de 12 ans, sa présence est obligatoire au moment du dépôt et de la remise du passeport, il doit être accompagné d'un parent ;**
- **La prise d'empreintes est réalisée à partir de 12 ans.**

Vous devez fournir :

- **Pour une 1ère demande** : une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant de moins de trois mois ;
- **Pour un renouvellement** : le livret de famille des parents, à défaut une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
- Sa carte nationale d'identité ou son passeport expiré en cas de renouvellement
- Deux photographies d'identité en couleur, identiques, récentes de moins de six mois, tête nue, cou dégagé, de face, expression neutre sur un fond uni de couleur claire (bleu clair, gris clair) – pas de photos scannées ou numériques;
- Un justificatif de domicile de moins de six mois **au nom du parent** où est domicilié l'enfant;
- **Votre livret de famille, ainsi qu'une pièce d'identité du parent qui dépose la demande;**
- **Votre jugement de divorce si vous êtes divorcé(e);**
- **Un timbre fiscal :**
 - Pour un mineur âgé de moins de 15 ans : Il faudra vous munir d'un timbre fiscal d'un montant de 17 euros.
 - Pour un mineur âgé de 15 ans et plus : Il faudra vous munir d'un timbre fiscal d'un montant de 42 euros

Validité

Pour les majeurs, le passeport sera valable 10 ans. Pour les mineurs, la validité sera de 5 ans.

Votre démarche

Le dépôt des dossiers se faisant uniquement sur rendez-vous.

Vous pouvez contacter la mairie de Metz ou une mairie de quartier qui vous fixera un rendez-vous pour l'enregistrement des pièces, **au 0 800 891 891** (appel gratuit depuis un poste fixe).

- **20 minutes** seront nécessaires pour la procédure d'enregistrement.
- Il faudra attendre **une dizaine de jours** pour l'obtention du passeport.



Passeports Biométriques

Horaires d'ouverture, hors vacances scolaires,
de l'Hôtel de Ville et des Mairies de quartier messines

VOTRE MAIRIE DE QUARTIER VOUS INFORME :

Mairie de Quartier	Adresse	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
		8h30-12h	13h30-18h	8h30-12h	13h30-18h	8h30-12h	13h30-18h	8h30-12h	13h30-18h	8h30-12h	13h30-18h
Vallières	3, rue des Bleuets										
Grange-aux-Bois	1, rue du Bois de la Darme										
Bellecroix	13, rue de Toulouse - 2, rue des Charentes										
Nouvelle-Ville	1, rue de Bouteiller										
Devant-les-Ponts	15, Chemin sous les Vignes										
Magny	2, rue des Campanules										
Borny	4, Boulevard de Provence										
Sablon	4-6, rue des Robert										
Queuleu	1, rue du Roi Albert										
Patrotte	75, Avenue de Thionville										
Hôtel de Ville	1, Place d'Armes	De 8 heures à 16 heures du lundi au vendredi									

- Les passeports se font uniquement sur rendez-vous sur simple appel à Allo Mairie au **0800 891 891**, numéro vert gratuit depuis un poste fixe
- Compte-tenu d'une très forte demande d'avril à juillet, pendant cette période, le délai d'obtention d'un rendez-vous est de 3 semaines.
- Tout retard au rendez-vous fixé peut générer l'annulation de ce dernier
- La constitution d'un dossier passeport prend 20 mn environ

UNE VILLE À VOTRE SERVICE

www.metz.fr/mairie

